

# L'évolution de la notion économique d'entreprises : des groupes aux entreprises profilées

---

Elisabeth Kremp, Département des Synthèses Sectorielles  
Ronan Mahieu, Département de la Comptabilité Nationale  
Insee



Mesurer pour comprendre



---

## 1. Pourquoi profiler ?

Le point de vue de la statistique d'entreprise

# Qu'est-ce une entreprise ?

---

- L'entreprise a longtemps été définie sur un plan purement juridique : la statistique appliquait donc le paradigme
- « une entreprise = une unité légale » identifiée par son numéro SIREN...
  - **Est ce gênant ?**
- **Non** si on veut décrire une réalité juridique ou administrative
- **Oui** si on veut décrire une réalité économique...car on veut observer un acteur économique autonome dans ses décisions et agissant sur le marché. Or les unités légales filiales des groupes ne sont pas autonomes...

# Le système productif avec ses différents niveaux d'observation et d'analyse selon la question

---

- **Les établissements:** unités localisées, les plus adaptées pour analyser la localisation de l'emploi et des activités sur le territoire...(**déclaration sociale**)
- **Les unités légales:** unités juridiques et administratives, les plus adaptées pour les problématiques de réglementations, de seuils, d'analyse de forme juridique...(**déclaration fiscale**)
- **Les entreprises:** unités économiques tenant compte des structures des groupes, les plus adaptées pour analyser les cycles de production, l'évolution des variables économiques et pour les analyses sectorielles

# Qu'est-ce une entreprise ?

---

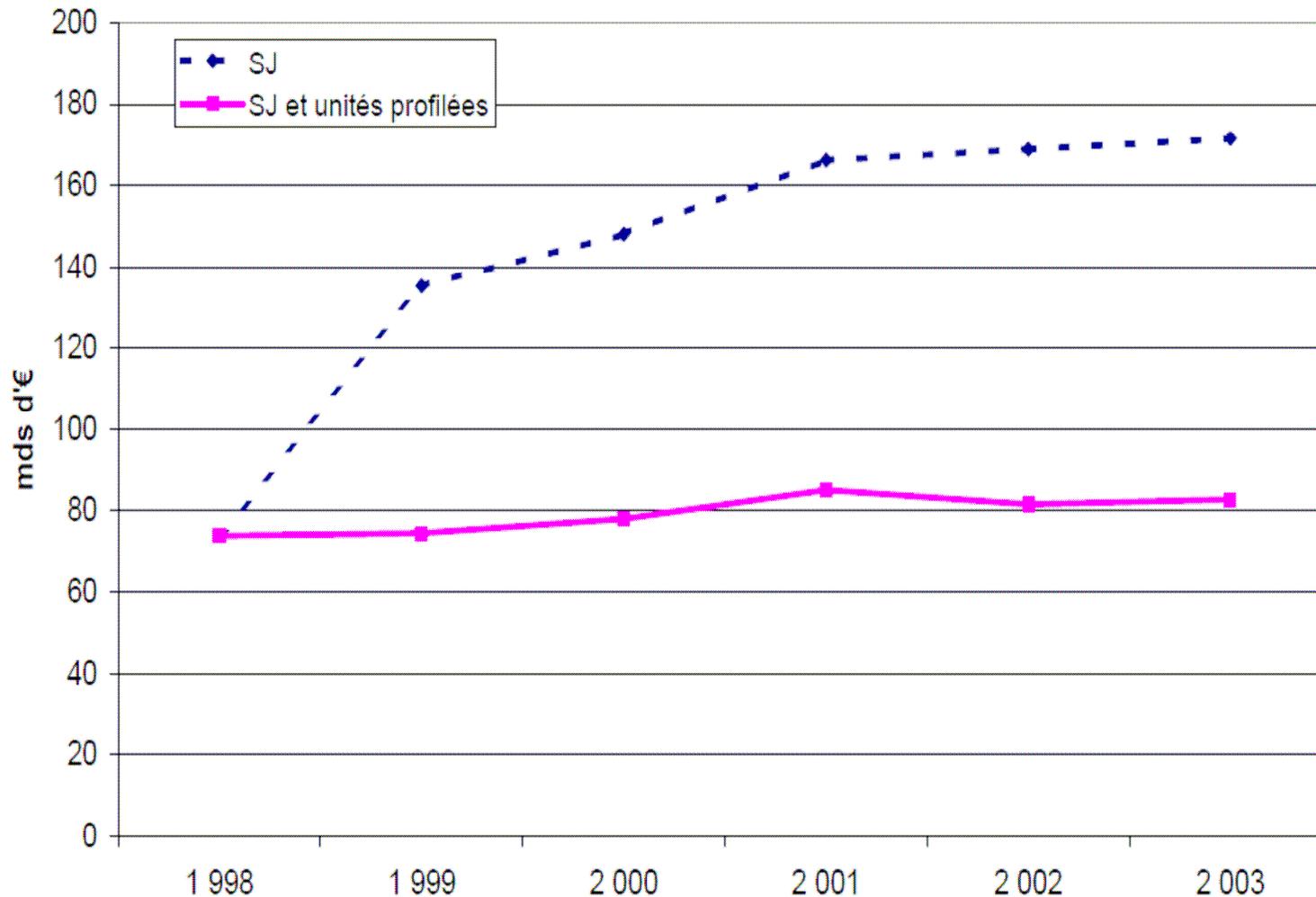
- Analyser via les unités légales biaise les représentations du tissu productif...
- Des représentations discutables de la concentration par unités, par taille, du poids des secteurs et les restructurations des groupes brouillent le message économique
- Fin des années 90, les deux grands constructeurs automobiles transforment leurs usines, i.e. leurs établissements, en sociétés, opérations purement juridiques, pour motifs fiscaux...

# Une nouvelle définition de l'entreprise

---

- **Création de nouveaux flux monétaires** entre les unités légales de ces groupes, correspondant aux flux physiques des composants des voitures
- **Des unités légales de production :**
  - location de la main œuvre et des machines à **des unités légales du même groupe**
  - Vente de leur production à **d'autres unités légales** du groupe en charge de la commercialisation
  - Pas de réelle autonomie de production ni de décision
- ne satisfaisaient donc pas aux critères de définition « d'une entreprise » et n'étaient pas des « acteurs économiques » à part entière
- **Multiplification fictive par près de trois** le chiffre d'affaires, la sous-traitance, etc., de la filière automobile française

# Evolution du chiffre d'affaires dans l'industrie automobile selon l'unité considérée



SJ : sociétés juridiques (unités légales)

Source : CNIS (2008), Rapport Salustro, N°107, page 92

# Nouvelle définition de l'entreprise LME 2008

---

- « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes ».
- Quatre idées
  1. Prendre en compte l'organisation des entreprises en groupes
  2. Regrouper les unités légales (filiales) et effacer des segmentations juridiques
  3. Définir des catégories d'entreprises, PME, ETI, grandes, à partir des critères d'effectifs, de chiffre d'affaires et de total du bilan
  4. S'appuyer sur l'organisation productive et la consolidation sur le **territoire français**

# Une évaluation de l'impact de cette nouvelle définition

---

- Les très grands groupes en France : peuvent se décomposer en plusieurs entreprises, car plusieurs activités économiques très différentes
- Un travail adapté : le profilage en face à face de ces grands groupes
- L'organisation en groupe n'est pas une spécificité des grandes entreprises : de très nombreuses entreprises, mêmes petites, ont une filiale holding, ou une SCI
- Une meilleure vision du tissu productif, une mesure améliorée (Étude de J.Deroyon dans Insee Ref 2015)

# Année de constat 2013 : 43 grands groupes traités

---

- Au départ : 3 500 unités légales
- **105 entreprises profilées** qui représentent
  - 120 Mds € de valeur ajoutée : 12 % de l'économie
  - un million d'emplois salariés : 8 % de l'économie
- Trois résultats
  1. Une plus forte concentration de l'appareil productif
  2. Une réallocation importante entre secteurs
  3. Du fait de la consolidation des comptes, une meilleure vision économique

# 1<sup>er</sup> résultat : l'effet de concentration

---

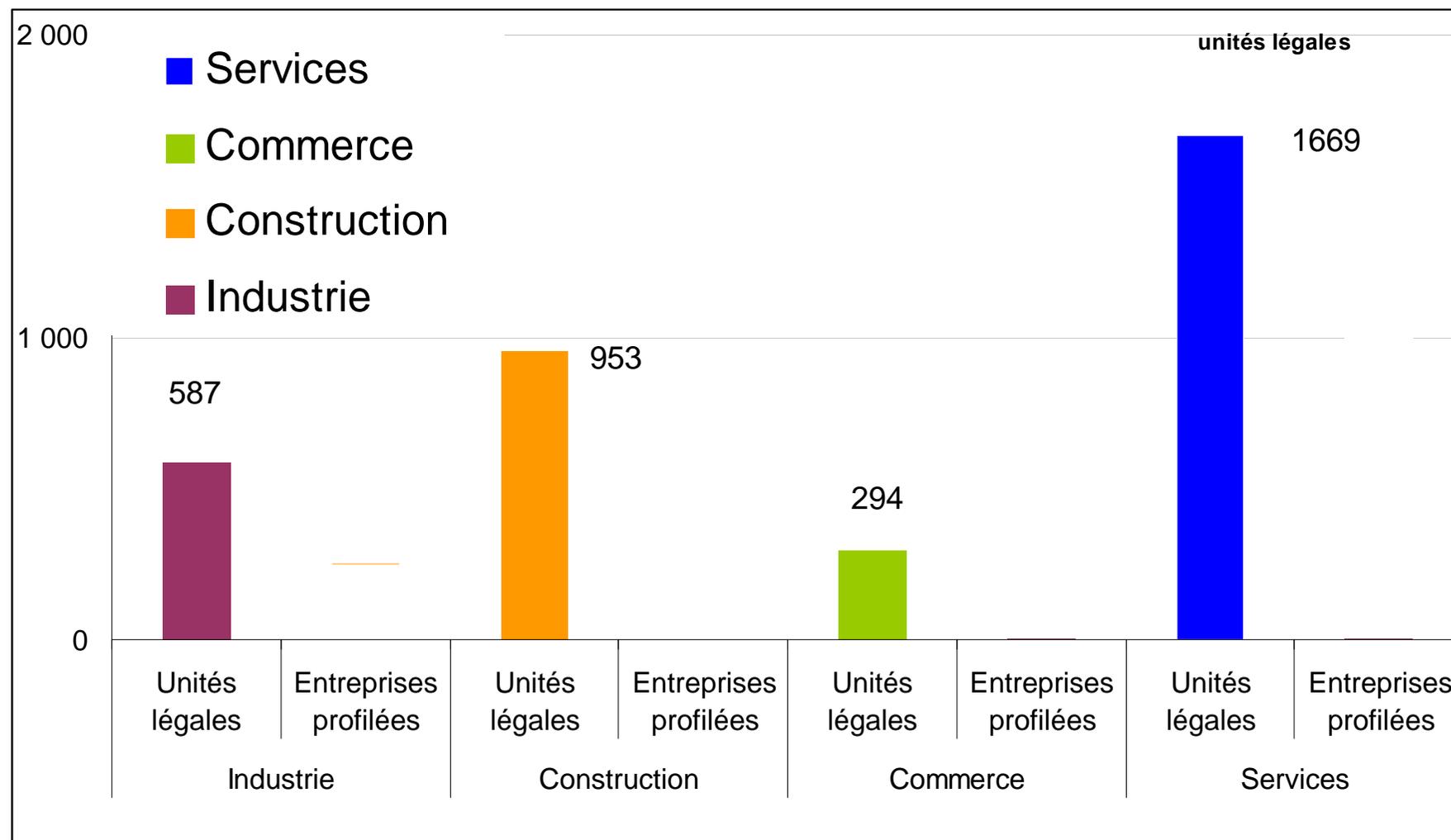
En termes d'effectifs, sur 1 million d'emplois salariés répartis dans ces 3500 UL

Avant profilage : la moitié des effectifs étaient dans des unités légales de 5 000 salariés ou plus

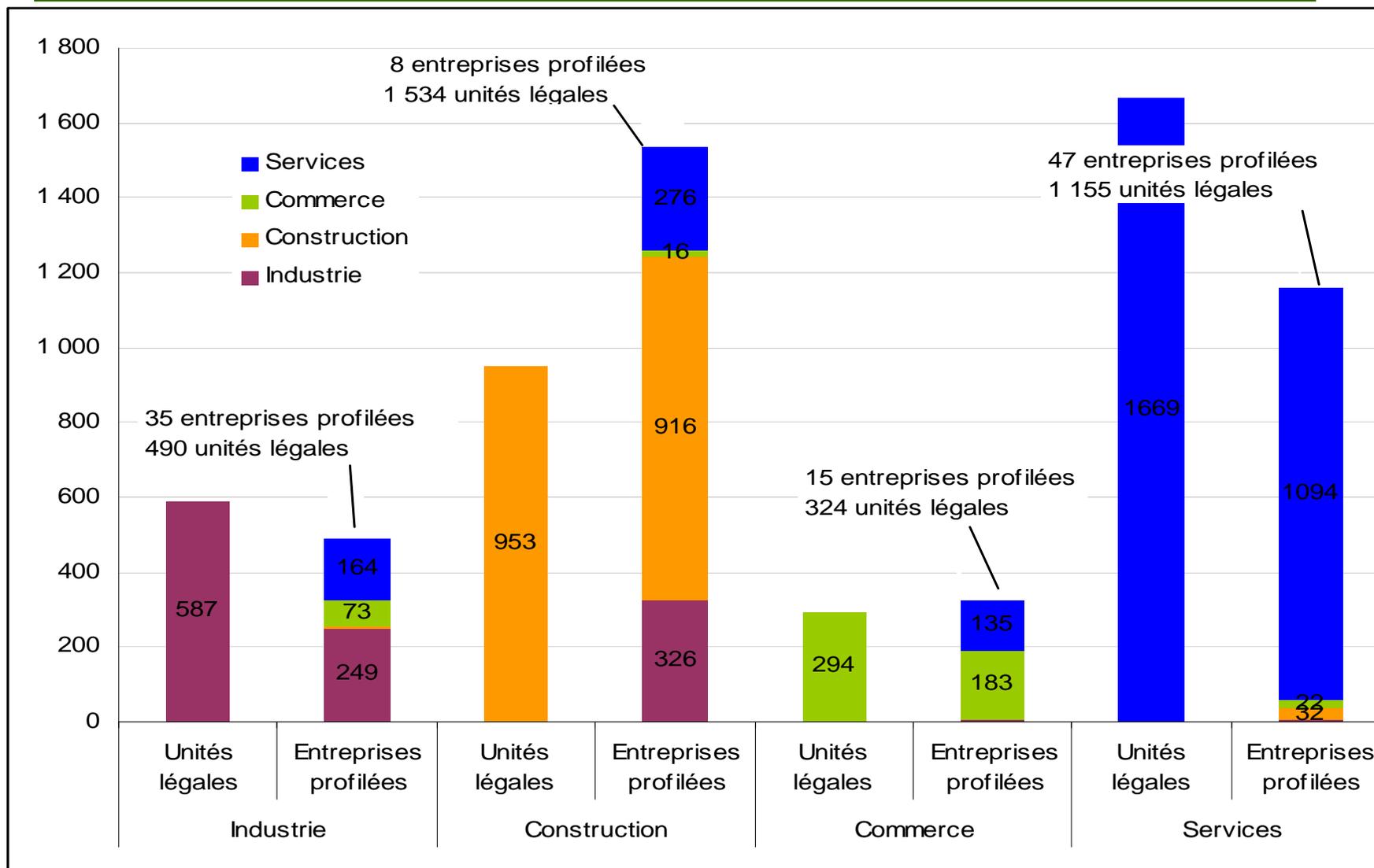
Après profilage : 94 % des effectifs sont dans des entreprises profilées de 5 000 salariés ou plus

## 2<sup>ème</sup> résultat : Les ré allocations sectorielles

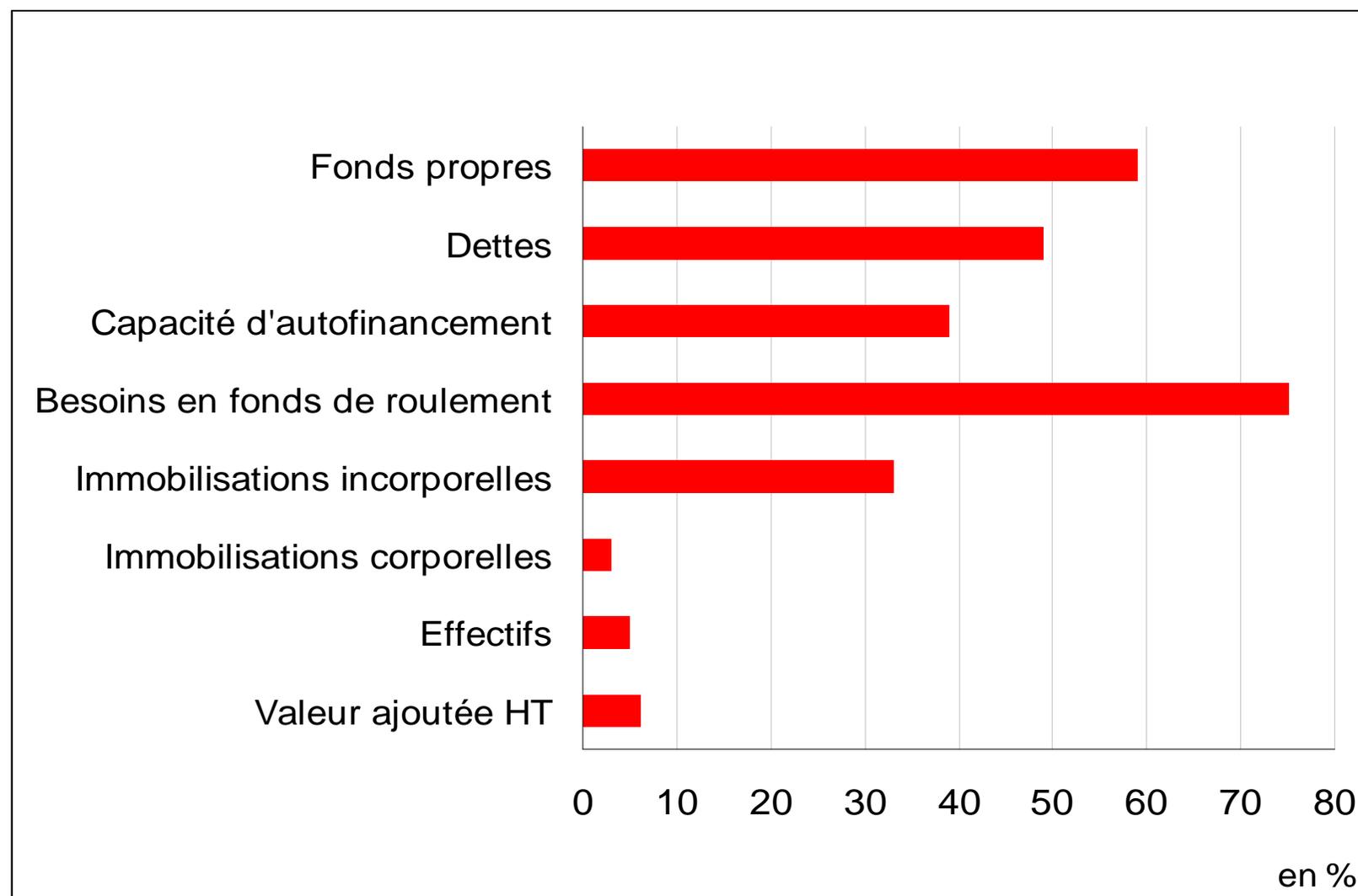
### 30 % des 3 500 unités légales changent de secteur



# Le « grand perdant » de cette réallocation en nombre d'unités : le secteur des services

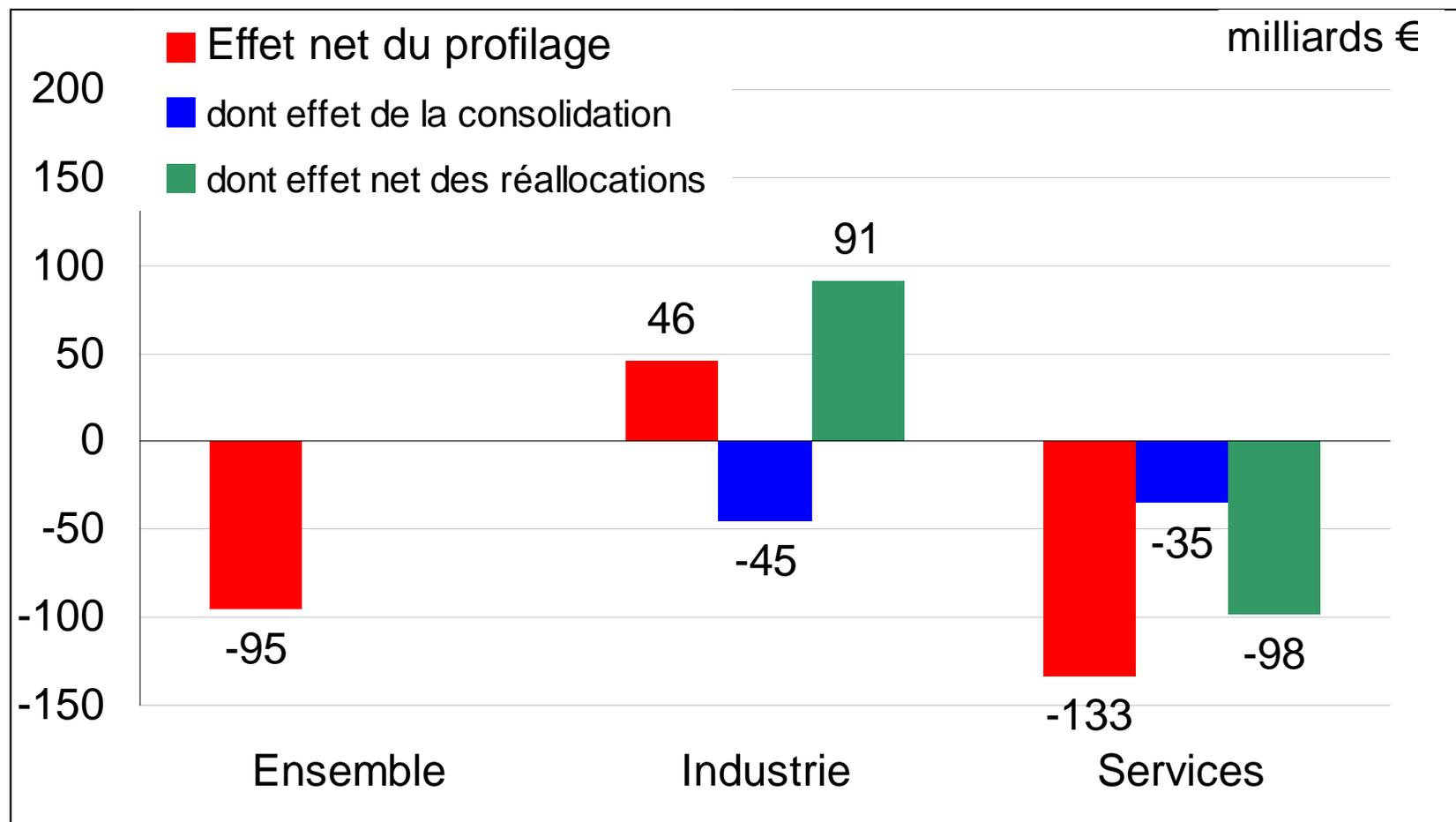


# Pourquoi ? Parce qu'en UL, ce secteur des « services » porte aussi le bilan des autres secteurs

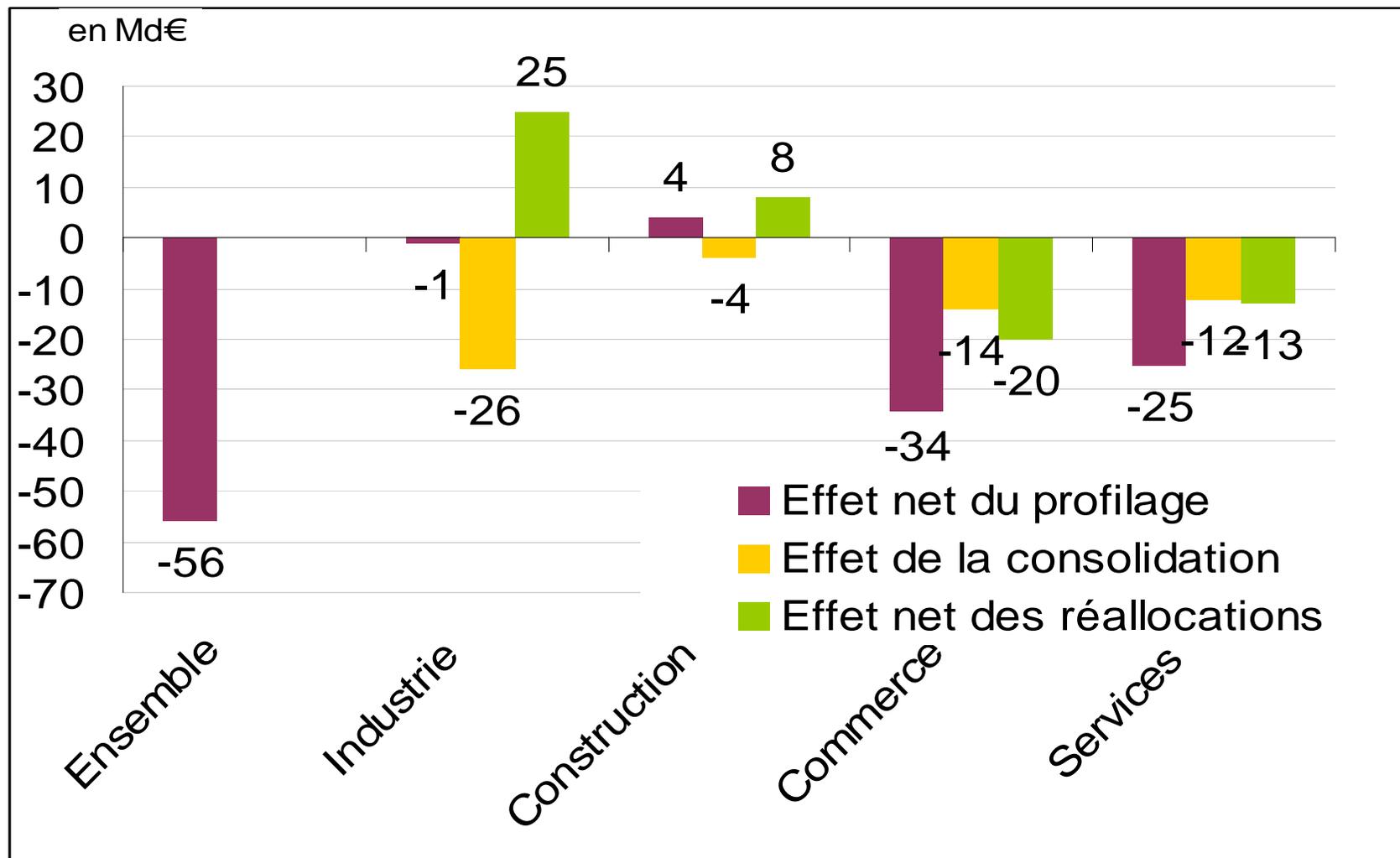


# 3<sup>ème</sup> résultat : Une vision plus cohérente

## ex : le transfert des dettes des services vers l'industrie



## 4<sup>ème</sup> résultat : Stabilité du CA dans l'industrie, baisse dans le commerce et les services



# Une vision plus cohérente des entreprises pour l'analyse économique

---

Une certaine **spécialisation** des 3 500 unités légales

- ❑ 22 % des unités légales sont exportatrices  
c'est-à-dire 78 % ne sont pas exportatrices

Et pourtant, seules 16 % des unités légales sont dans des entreprises qui n'exportent pas

## Une mesure plus pertinente, plus réaliste

---

- La consolidation affranchit des choix organisationnels internes à l'entreprise : flux, participations croisées entre unités
- Principaux effets de la consolidation **sur les 105 entreprises profilées**
  - taux de valeur ajoutée majoré de 29 à 33 %
  - taux d'endettement majoré de 10 points  
(fonds propres se contractent plus que l'endettement)

# Où en est-on ?

---

La statistique structurelle d'entreprise est désormais bâtie autour de la notion d'entreprise profilée, considérée pour ses propres besoins comme la meilleure proxy de "l'entreprise" au sens du règlement européen 696/93

But: fournir la meilleure description possible du tissu productif

Où en est- on aujourd'hui ?

Stade intermédiaire : Profilage des grands groupes en face à face.

Approche progressive cohérente sur l'ensemble du champ

A partir de l'année de **constat 2017** : toutes les entreprises seront profilées, les plus petites grâce à un profilage automatique

# Où en est-on ?

## Diffusion des statistiques d'entreprises

---

Année de constat	2013	2015	2017
Nombre de groupes dans LIFI	50 000	85 000 Intégration de nouvelles sources	
Nombre de groupes correspondant à la cible 1	43	51	51
Entreprises profilées de la cible 1	105 (3500 UL)	116 (4149 UL)	116 (4149 UL)
Cibles 2 et 3 : Un groupe = une entreprise Algorithme automatique			De l'ordre de de 85 000

# Certains objectifs difficiles à concilier entre statistique structurelle d'entreprises et CN

---

1. Trouver le bon niveau d'interrogation : Simplifier l'interrogation des entreprises, petites et grandes
  - Obtenir de leur part des données significatives
  - Alléger la collecte pour eux, comme pour nous
  - Distinguer dans certains cas : collecte / contrôle /diffusion
2. Mieux retracer les flux et éliminer les flux internes « artificiels »
3. Besoin de conserver certaines informations détaillées de qualité pour pouvoir faire des études sectorielles plus fines
4. Pas forcément concordance entre les flux internes / artificiels et ce que la comptabilité nationale appelle les activités auxiliaires, et qu'elle ne cherche pas à retracer

---

## 2. L'intégration du profilage dans les comptes nationaux

# Cadre conceptuel et réglementaire : UI et UAEL

---

## Les comptes nationaux

régis par le Système de comptes nationaux (SCN 2008 – *SNA 2008*) et le Système européen de comptes (SEC 2010 – *ESA 2010*, règlement 549/2013)

Pour les comptes d'agents (TEE), unité statistique = “unité institutionnelle” (UI)

Pour les comptes de biens et services (TES), unité statistique = “unité d'activité économique locale” (UAEL – *LKAU*)

## L'UI présente de fortes similitudes avec “l'entreprise”...

Pour être une UI, une unité résidente doit tenir une comptabilité complète (ou tout au moins être en mesure de le faire), y compris un bilan, et jouir d'une autonomie de décision.

...mais ce n'est pas le cas de l'UAEL

Jusqu'à présent, l'unité légale (UL) est la proxy retenue aussi bien pour l'UI que l'UAEL (modulo le passage secteurs-branches)

# L'UI et le profilage (1)

---

## Comment cerner “l'autonomie de décision”?

L'autonomie de décision est caractérisée par la capacité de l'unité résidente considérée à :

- disposer librement de ses biens et actifs
- prendre des décisions économiques et s'engager dans des activités économiques pour lesquelles elle est légalement responsable
- souscrire des engagements en son nom propre et souscrire des contrats

Formellement, l'UL vérifie bien toutes ces conditions...

...mais en pratique cela ne va pas de soi (réalité économique progressivement prise en compte même par le droit dans la recherche des responsabilités au sein d'un groupe ou dans les rapports donneur d'ordres / sous-traitant)

=> En pratique l'appréciation du critère d'autonomie de décision est multidimensionnelle

Dans le cadre du profilage (cible 1), de nombreux éléments de faits et critères sont analysés et vérifiés avec le groupe pour constituer les entreprises profilées

## L'UI et le profilage (2)

---

Faute de critères partagés jusqu'à présent pour évaluer l'autonomie de décision, ce sont des considérations opérationnelles qui ont prévalu pour définir l'UI

D'où le choix de l'UL (notamment en France où la comptabilité de toutes les UL peut être aisément récupérée) comme proxy de l'UI

Une approche d'ailleurs validée par le SCN 2008...

*Legally independent holding of assets and liabilities and autonomous economic behaviour do not always coincide. In the SNA, preference is generally given to the first aspect because it provides a better way to organize the collection and presentation of statistics even if its usefulness is limited in some cases.*

...mais qui présente des limites en termes d'analyse économique.

# L'UAEL et le profilage (1)

---

L'UAEL est la “brique” élémentaire du TES (elle est proche de la notion d'établissement)

C'est à ce niveau que doivent être évaluées la production, les consommations intermédiaires, la FBCF, la rémunération des salariés et l'EBE

Idéalement une UAEL produit un seul type de biens ou de services

Si coexistence d'activités principale et secondaires, il faut la scinder en autant de branches homogènes de production

Question clef : distinguer activités principale, secondaires et auxiliaires

Les activités auxiliaires ne doivent pas être décrites dans le TES

# L'UAEL et le profilage (2)

---

Définition des activités auxiliaires (*à ne pas décrire*) :

Activités de support dont la production est destinée à l'usage exclusif d'une ou plusieurs UAEL du même groupe, et qui sont indispensables à l'exercice des activités principales et secondaires des UAEL concernées

Font partie des activités auxiliaires (si elles satisfont exclusivement des besoins internes) :

Les achats et les ventes, le marketing, la comptabilité, le traitement de l'information, le transport, l'entreposage, la maintenance, le nettoyage, la sécurité...

Ne font pas partie des activités auxiliaires (même si elles satisfont exclusivement des besoins internes) :

La production de biens destinés à être consommés intermédiairement par d'autres UAEL du groupe

La production pour emploi final propre (PEFP): en particulier la production de logiciels ou les activités de R&D ne sont jamais des activités auxiliaires

# L'UAEL et le profilage (3)

---

L'UL est la proxy traditionnelle de l'UAEL. C'est une proxy imparfaite :

Une UL peut englober plusieurs établissements (qui n'ont pas forcément la même activité principale)

Nécessité d'identifier les activités principale et secondaires des différents établissements (rôle des EAP et ESA) – *Ce cas est bien traité aujourd'hui*

L'activité principale d'une UL peut très bien être de nature auxiliaire

Cas d'UL créées spécifiquement pour gérer les achats, l'entreposage ou la paye, ou bien destinées à porter les actifs immobiliers... – *Ce cas n'est pas bien traité aujourd'hui*

Quid de l'entreprise profilée?

Ce serait une proxy globalement encore plus imparfaite de l'UAEL du fait de la consolidation de flux internes ne relevant pas d'activités auxiliaires

D'où la nécessité préalable de caractériser dans les flux internes aux EP ce qui relève ou non d'activités auxiliaires (cf. cible 1)

Même si dans certains cas l'entreprise profilée sera plus proche de la notion d'UAEL que ne l'est l'UL (cas des entreprises de petite taille réduites à deux UL dont l'une ne fait que porter les actifs immobiliers, cf. cibles 2 et 3)

# Les grandes questions opérationnelles à résoudre (1)

---

## 1. L'articulation avec les données fiscales

Problème particulièrement aigu de l'articulation des données profilées avec les données fiscales, mobilisées intensément par la comptabilité nationale :

Pour opérer les corrections pour activité dissimulée (taux de redressement par secteur d'activité)

Utilisation pour des fins plus ciblées mais essentielles, comme l'analyse du CICE (qui affecte la mesure de la masse salariale dans la mécanique des comptes)

=> Or l'entreprise profilée n'a aucune existence fiscale, les comptes étant déposés au fisc soit au niveau du groupe fiscal soit au niveau de l'UL

=> les taux de redressement sont estimés par secteur d'activité de l'unité déclarante or le profilage modifie la ventilation par secteur d'activité

Autre question importante : la stabilité du périmètre des entreprises profilées

Cf. primauté de la pertinence des évolutions temporelles par la comptabilité nationale

# Les grandes questions opérationnelles à résoudre (2)

---

## 2. L'identification des flux internes aux entreprises profilées (EP) qui relèvent d'activités non auxiliaires

Nécessite une enquête ad hoc car les premières analyses de données d'entreprises profilées de la cible 1 mettent en évidence des cas :

Où l'activité d'une EP semble en fait de nature auxiliaire (commerce, transport...)

Où des activités non auxiliaires comme la R&D sont consolidées

=> Mettre en oeuvre une enquête thématique sur la production et les consommations intermédiaires (à première vue au niveau des UL), d'une périodicité à préciser (5 ans ?), pour à la fois bien cerner les activités non auxiliaires et mieux assoir le tableau des entrées intermédiaires (TEI)

Première édition en 2018

Impact potentiel sur des corrections essentielles du passage aux comptes (PAC), comme la correction de l'appréciation sur stocks

Le profilage est neutre sur les variations de stocks totales mais il peut amener à les requalifier (stocks utilisateurs / producteurs / marchandises) et à modifier les produits auxquelles elles sont associées (auquel cas impact sur la correction si les prix des produits évoluent différemment)



# Les grandes questions opérationnelles à résoudre (3)

---

## 3. L'articulation de sources fondées sur des unités statistiques différentes

La statistique structurelle d'entreprise (Ésane) est désormais bâtie autour de la notion d'entreprise profilée

La statistique conjoncturelle (IPI, indices de chiffre d'affaires) reste en UL

Quelles conséquences sur la "qualité" des comptes trimestriels et provisoires?

En effet les premières versions des comptes font largement appel aux statistiques conjoncturelles (Ésane n'étant de toute façon pas disponible)

- Estimations de la production ou de la demande via ces statistiques conjoncturelles
- Puis passage aux estimations de valeur ajoutée en mobilisant les coefficients techniques du tableau des entrées intermédiaires

Approche cohérente seulement si la production d'une branche A issue des comptes annuels (via la statistique structurelle) correspond au même champ que les statistiques conjoncturelles relatives à la branche A

Le fait que le profilage (cible 1) puisse faire apparaître des branches dont l'activité est de nature auxiliaire interpelle

=> Risque potentiel de révisabilité accrue des comptes trimestriels et provisoires

# Quelles pistes ?

---

Probablement le TES doit-il rester essentiellement fondé sur une unité statistique beaucoup plus proche de l'UL que de l'EP

Ceci afin de garder une cohérence avec la statistique de court terme et ne pas faire peser de risques sur la qualité des premières estimations des comptes

Avec toutefois un bémol : garantir un maintien de la qualité des données en UL alors que les contrôles portent prioritairement sur les EP

Par ailleurs dans certains cas le profilage peut marquer un progrès en consolidant des flux d'activités auxiliaires

En revanche le profilage pourrait être l'occasion de revoir le "bas de compte" du TEE

Consolidation de certains flux de revenus de la propriété et de stocks d'actifs et de passifs de la propriété internes aux groupes, qui génèrent un "inflation" des revenus de la propriété comme des bilans, qui est difficilement interprétable économiquement